

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi ,le 4 juillet 2016 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale & secrétaire-trésorière ,madame Christiane Berger est aussi présente.

Monsieur Pascal D'Astous prend son siège à 19h40.

**RÉSOLUTION 149-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 150-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté .

**RÉSOLUTION 151-2016 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est adopté.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

- Le représentant de la Corporation de développement : pas de réunion.
- Le représentant de l'OTJ informe le conseil que les électriciens vont effectuer les travaux électriques sous peu à l'intérieur de la salle
- Aucun point en rapport avec la bibliothèque

Le **rapport de l'inspecteur municipal** fait mention des permis délivrés : Gaétan Berger, ED Parc éolien, Armand D'Astous, Anicet Caron, Nancy Pigeon, Jacques Rioux, Steve Berger, Dave D'Astous (camping) Linda Cimon.

**Rapport du directeur des travaux publics** : monsieur Therriault informe le conseil que les trottoirs débiteront demain, la pose de gravier sur le terrain de la salle communautaire se fera cette semaine.

**PRÉSENTATION DES ÉTATS DE RÉSULTATS POUR LE 2<sup>E</sup> TRIMESTRE**

La directrice générale présente les états de résultats

**RÉSOLUTION 152-2016 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Julie D'Astous et adopté à l'unanimité d'approprier un montant **de 1,332\$** de l'excédent de fonctionnement non affecté aux postes budgétaires déficitaires suivants :

02 33000 522 724.00\$                    02 33000 526 67.00\$  
02 34000 649 116.00\$                    02 61000 411 425.00\$

### **RÉSOLUTION 153-2016 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Sylvain Caron et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste  
(. 21 646.56\$)

### **RÉSOLUTION 154-2016 DÉFI PIERRE LAVOIE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et adopté à l'unanimité de verser **200\$** à la Commission scolaire des Phares pour la participation de l'école Lavoie de St-Eugène au défi Pierre Lavoie.

### **RÉSOLUTION 155-2016 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR PAVAGE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous et adopté à l'unanimité de donner le contrat de pavage à Pavages Rimouski au montant **de 7,980\$** excluant les taxes pour du pavage de recouvrement sur une longueur de 400 pieds sur la rue Gagnon.

### **RÉSOLUTION 156-2016 DEMANDE D'INCLUSION ET EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE**

**ATTENDU QUE** : la Municipalité demande l'exclusion d'une partie du lot 4 147 319 situé entre le lot numéro 4 147 314 et le lot numéro 4 147 316, constitué de 69 mètres de frontage et 61 mètres de profondeur, totalisant 2,655mètres carrés, afin d'agrandir la zone résidentielle sur la rue Gagnon en raison du prolongement du réseau d'égouts sanitaires, afin de favoriser la construction de nouvelles résidences en y intégrant une mixité d'usages;

**ATTENDU QU'** : en contrepartie, le lot 5375530 dont la superficie totale est de 4,252 mètres carrés ainsi qu'une partie du lot 4147420 ayant une superficie de 2,318 mètres carrés faisant partie de la zone blanche soient réintégrés dans la zone agricole;

**ATTENDU QUE** : la pointe du lot 4147420 à réintégrer à la zone agricole est utilisé par l'agriculteur, propriétaire de ce lot, ce dernier dépose des boudins de foin sur cette partie dézonée qui est située à proximité de ses bâtiments agricoles;

**ATTENDU QUE** : la superficie du lot 4147319 à exclure équivaut à la superficie à inclure du lot 4147420 et favorise les activités agricoles de Ferme Herval et fils, propriétaire de ces lots en raison de la proximité des bâtiments agricoles concernant l'inclusion et par opposition, la demande d'exclusion avantage aussi l'agriculture de façon à éliminer les contraintes résultant de la proximité des résidences sur ce lot;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), l'exclusion de la zone agricole, d'une partie du lot 4 147 319 du cadastre du Québec ayant une superficie totale approximative de 2,655 mètres carrés et de demander l'inclusion dans la zone agricole d'une partie du lot 4 417 420 et le lot 5 375 530 du cadastre du Québec qui couvrent une superficie totale approximative de 6,570 mètres carrés et qui est actuellement dans le périmètre d'urbanisation du village de Saint-Eugène-de-Ladrière.

### **RÉSOLUTION 157-2016 DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE ET L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE**

**ATTENDU QUE** : la Municipalité demande l'exclusion d'une partie du lot 4 147 319 situé entre le lot numéro 4 147 314 et le lot numéro 4 147 316, constitué de 69 mètres

de frontage et 61 mètres de profondeur, totalisant 2,655mètres carrés, afin d'agrandir la zone résidentielle sur la rue Gagnon en raison du prolongement du réseau d'égouts sanitaires, afin de favoriser la construction de nouvelles résidences en y intégrant une mixité d'usages;

**ATTENDU QU' : en contrepartie**, le lot 5375530 dont la superficie totale est de 4,252 mètres carrés ainsi qu'une partie du lot 4147420 ayant une superficie de 2,318 mètres carrés faisant partie de la zone blanche soient réintégrés dans la zone agricole;

**ATTENDU QUE** : la pointe du lot 4147420 à réintégrer à la zone agricole est utilisé par l'agriculteur , propriétaire de ce lot, ce dernier dépose des boudins de foin sur cette partie dézonée qui est située à proximité de ses bâtiments agricoles;

**ATTENDU QUE** : la superficie du lot 4147319 à exclure équivaut à la superficie à inclure du lot 4147420 et favorise les activités agricoles de Ferme Herval et fils, propriétaire de ces lots en raison de la proximité des bâtiments agricoles concernant l'inclusion et par opposition, la demande d'exclusion avantage aussi l'agriculture de façon à éliminer les contraintes résultant de la proximité des résidences sur ce lot;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de demander l'appui de la MRC de Rimouski-Neigette et de l'UPA en regard de la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'exclure de la zone agricole une partie du lot 4 147 319 du cadastre du Québec ayant une superficie totale approximative de 2,655 mètres carrés et de demander l'inclusion dans la zone agricole d'une partie du lot 4 417 420 et le lot 5 375 530 du cadastre du Québec qui couvrent une superficie totale approximative de 6,570 mètres carrés et qui est actuellement dans le périmètre d'urbanisation du village de Saint-Eugène-de-Ladrière.

#### **RÉSOLUTION 158-2016 REDDITION DE COMPTES**

IL est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de madame Julie D'Astous et résolu de payer 750\$ pour chaque reddition de comptes , soit la compensation de Recyc-Québec et la subvention du MTQ pour l'entretien des routes municipales.

#### **RÉSOLUTION 159-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2016**

#### **Règlement numéro 225-2016 décrétant une dépense de 79,626\$ et un emprunt de 45,000 \$ pour des travaux de pavage sur la rue principale.**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2016; le conseil décrète ce qui suit :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de pavage sur la rue principale selon les devis préparés par la direction générale de la municipalité, en date du 25 avril 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de la soumission retenue de Pavages Rimouski en date du 6 juin 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **79,626 \$** pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **45,000 \$** sur une période de (un) 1 an.

**ARTICLE 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.** Le conseil affecte au paiement d'une partie des dépenses, un montant de **34,626\$** provenant des fonds généraux.

**ARTICLE 6.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ARTICLE 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ SEANCE TENANTE, ce 4<sup>e</sup> jour de juillet 2016 .

---

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir/gén &  
secrétaire-trésorière

#### **RÉSOLUTION 160-2016 EMPRUNT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX DE RECOUVREMENT DE PAVAGE**

**ATTENDU QUE :** des travaux de recouvrement de pavage seront exécutés sur la rue principale et la rue Gagnon;

**ATTENDU QUE :** la municipalité a besoin d'un financement auprès du Centre financier aux entreprises du Bas St-Laurent pour combler une partie des coûts ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière accepte le taux préférentiel du marché plus 0,5% pour l'emprunt temporaire de **45,000\$** remboursable à l'intérieur d'une période d'un an (1) et que le maire, monsieur Gilbert Pigeon et la directrice générale, madame Christiane Berger soient autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt temporaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

#### **RÉSOLUTION 161-2016 RECOMMANDATIONS AU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN DE POSTES CANADA**

**ATTENDU QUE :** La municipalité de St-Eugène-de-Ladrière est un organisme public et désire exprimer son point de vue auprès du groupe de travail de l'Examen de Postes Canada.

**ATTENDU QUE :** le groupe de travail a été nommé dans le but de recueillir des renseignements et des points de vue et de cerner les options d'avenir de Postes Canada.

**ATTENDU QUE :** l'avenir du service postal public du Canada est un service public primordial;

**PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière demande que soient traités les enjeux suivants dans le cadre de l'examen;

- Avoir la certitude que l'idée d'installer des boîtes postales communautaires ne refera pas surface?
- Conserver notre bureau de poste?

### **RÉSOLUTION 162-2016 PRIME À L'ÉTABLISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** : le programme incitatif à l'établissement de nouveaux résidents lancé par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière est toujours actif;

**CONSIDÉRANT QUE** : le suivi de ce programme est effectué en collaboration avec la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** : un rapport citant les noms de propriétaires et indiquant les montants à verser à chacun est soumis;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière, équivalente à **la dernière portion** des montants à verser, soit **4,621.36\$**.

### **RÉSOLUTION 163-2016 VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu d'accepter que la directrice générale, madame Berger soit en vacances du 25 juillet au 7 août 2016 et que le bureau soit fermé .

### **RÉSOLUTION 164-2016 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE MTQ**

**ATTENDU QUE** : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière a pris connaissance des conditions et exigences du Ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie de la Route Ladrière et le 4<sup>e</sup> rang est pour le déneigement, le déglacage et la fourniture de sel pour la saison 2016-2017 incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes;

**Il est proposé** par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière s'engage à exécuter les travaux suivant les modalités prescrites par le Ministère en contrepartie d'un montant total forfaitaire de **48,195\$ par année** et par la même résolution, le conseil autorise la signature du contrat par le maire, monsieur Gilbert Pigeon.

### **RÉSOLUTION 165-2016 MAINTIEN DES ÉCOLES EN MILIEU RURAL**

**ATTENDU QUE** : lors de la prochaine assemblée générale annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une municipalité membre peut faire inscrire une proposition de sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ;

**ATTENDU QUE** : la proposition sous la forme d'une résolution du conseil est déposée pour discussion à l'assemblée générale annuelle des membres de la FQM;

**PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière désire que le sujet des fermetures d'école soient inscrites à l'ordre du jour et qu'une réflexion soit faite afin de réduire à 5, le nombre requis de 6 élèves par niveau d'études élémentaires, pour obtenir la subvention du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, permettant ainsi de sauvegarder l'unique école élémentaire du milieu.

### **RÉSOLUTION 166-2016 LIGNE ÉLECTRIQUE TRIPHASE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à demander un estimé des coûts pour l'installation d'une ligne électrique triphase à l'intérieur du périmètre urbain.

### **RÉSOLUTION 167-2016 CESSION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et adopté à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Pigeon à signer le document transmis par la corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière relatif à la cession de la patinoire extérieure.

### **RÉSOLUTION 168-2016 TRANSPORT EN VRAC**

**ATTENDU QUE :** les clauses administratives du transport en vrac au niveau des municipalités établissent que lors d'exécution de travaux, l'entrepreneur doit utiliser 50% en nombre, les camionneurs membres de l'organisme « Les transporteurs en vrac de Rimouski » en vertu de la Loi sur les transports;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu d'observer les clauses du transport en vrac lors des travaux sous la responsabilité de la municipalité.

### **RÉSOLUTION 169-2016 DON AU CANCER DE L'EST**

Il est proposé par madame Julie D'Astous et appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu de verser **50\$** à l'ACEQ , association du cancer de l'est du Québec.

### **RÉSOLUTION 170-2016 PANNEAUX DE PARTAGE DE LA ROUTE ( VÉLOS)**

Il est proposé par madame Julie D'Astous et appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu de demander au MTQ d'installer des panneaux de partage de la route sur le rang 4 est, chemin sous leur responsabilité et où le passage de nombreux vélos se produit.

### **RÉSOLUTION 171-2016 ABAT-POUSSIÈRE SUR LA TRAVERSE DU RANG 4 AU RANG 5 EST**

Il est proposé par madame Julie D'Astous et appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité d'étendre de l'abat-poussière sur la traverse du rang 4 au rang 5 est.

### **RÉSOLUTION 172-2016 NIVELAGE DES TERRAINS DE LA RUE NICOLAS RIOUX**

Il est proposé par Monsieur Renaud Fortin et appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu de demander à Location PPC de procéder au nivelage des terrains situés sur la rue Nicolas Rioux, qui ont reçu des résidus de terre provenant du nettoyage des fossés municipaux.

### **RÉSOLUTION 173-2016 TAUX DE SERVICE POUR LE TERRAIN DE CAMPING**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin et appuyé par madame Julie D'Astous et résolu unanimement de charger une (1) unité pour la dette et le service des égouts sanitaires aux promoteurs du terrain de camping sur la rue Nicolas Rioux.

### **RÉSOLUTION 174-2016 CHASSE ET PECHE**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et appuyé par madame Julie D'Astous et résolu de verser un montant additionnel de 25\$ pour l'association Chasse et pêche St-Fabien-Ladrière en raison du tarif pour la publicité dans leur carnet d'activités.

## **RÉSOLUTION 175-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Sylvain Caron , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 23 h.45

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger  
Dir.gén & sec/trésorière